

Apartheid routier : et si l'UE suspendait le permis aux vieux et aux non-vaccinés ?

écrit par François des Groux | 10 août 2023





Après le futur apartheid routier obligeant les gueux à “moteur thermique” à s’agglutiner sur la voie de droite en se faisant dépasser par leur gauche par les “tout électrique”...

<https://resistancerepublicaine.com/2023/08/08/ecologie-punit-ive-vers-lapartheid-routier/>

... pourquoi ne pas discriminer, grâce au permis de conduire européen à validité temporaire, les vieux – pardon, les “seniors” – en leur imposant une visite médicale régulière et astreignante ?

C’est le cas dans de nombreux pays d’Europe et c’est le souhait de la championne de France de tennis-fauteuil, Pauline Déroulède, qui milite pour un **contrôle médical obligatoire tous les 10 ans** pour tous les automobilistes puis **tous les 5 ans à partir de 60 ans** et **tous les 2 ans à partir de 70**. “En cas d’inaptitude, on procède à un retrait du permis”.

Quid alors des “seniors” des zones rurales isolées ? Des « solutions alternatives de mobilité seraient proposées si la personne perd son permis”, par exemple, par “la mise en place d’un système de navette...”

(NDA : on peut toujours rêver dans le Cantal ou l’Ardèche !)

<https://ilestencoretemps.fr/permis-de-conduire-vers-la-fin-du-permis-vie-cet-ete-2023/>

Certes, interdire la conduite à quelqu’un de quasi-aveugle ou ayant la maladie d’Alzheimer (mais qui pourrait l’empêcher de prendre le volant ?) paraît sensé.

Mais l’enfer étant toujours pavé de bonne intentions, pourquoi ne pas envisager plus tard de retirer systématiquement le permis aux cardiaques, à ceux qui ont eu un AVC, aux épileptiques ou, tout simplement par principe de précaution, à tous les petits vieux ?

Et pourquoi ne pas élargir ensuite dans toute l’Europe cet apartheid routier aux non-vaccinés puis à ceux qui pensent mal ?

Car, encore une fois, c’est l’UE qui est à la manœuvre (Macron et la classe politique n’étant que les serviles exécutants). Et on peut lui faire confiance pour réduire progressivement toutes nos anciennes libertés*.

En attendant, vous avez 10 ans pour vous mettre en règle. Et payer désormais, en cas de détérioration ou de perte, un timbre fiscal à 25€ (et ce, malgré la dématérialisation et la disparition en 2015 de la puce).

*** On peut imaginer des véhicules ne démarrant qu’avec un pass vaccinal, “sécuritaire” ou carbone à jour...**

Permis de conduire rose : il va devenir invalide, voici la date limite pour le changer afin de continuer à circuler



[...] Déjà remplacé depuis 2013 par le format carte bleue pour les nouveaux titulaires, le document rose qui date de 1922, va être obsolète et ses détenteurs vont être dans l'obligation de le changer.

A partir du 19 janvier 2033, il ne sera définitivement plus valable et valide [...]

Plus sécurisé, il permet également de consulter en quelques clics le nombre de points effectifs et il est valable à l'international.

Seul point négatif, c'est qu'il n'est valable que 15 ans. Il doit donc être renouvelé contrairement au papier rose dont la durée était illimitée..

[Le Midi Libre](#)

Une nouvelle mesure

[...] Le site allemand Merkur.de [...] précise qu' *“un code QR est également envisagé pour la carte de contrôle du permis de conduire à la place de la puce actuelle afin de la rendre plus infalsifiable”*...

Des règles internationales

Mais ce n'est pas tout, car [...] selon le site, *« une interdiction de conduire prononcée en Italie s'appliquerait alors également en Allemagne”*. Par ailleurs, les valeurs maximales d'alcoolémie devraient également être communes à tous les pays européens, afin de garantir une meilleure sécurité sur les routes et faciliter les contrôles. Enfin, nos confrères expliquent également que *« les données de permis de conduire de tous les citoyens de l'UE doivent être stockées dans une base de données à l'échelle européenne”* .

<https://www.autoplus.fr/actualite/permis-de-conduire-de-nouvelles-reglementations-a-venir-2023-1117222.html#item=1>